

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 JUILLET 2023

Délibération n°2023.07.157

**Attribution d'un fonds de concours pour l'aide à l'aménagement
d'aire de dépôt de branchages dans les communes**

LE QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 juin 2023
Secrétaire de Séance: Jean-François DAURE

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **48**
Nombre de pouvoirs: **18**
Nombre d'excusés: **9**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Pascal MONIER, Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, Didier BOISSIER DESCOMBES à Michel BUISSON, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Françoise COUTANT à Christophe DUHOUX, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Valérie DUBOIS à Gérard LEFEVRE, Sophie FORT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT à Thierry MOTEAU, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Anthony DOUET, Philippe VERGNAUD à Vincent YOU, Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN,

Excusé(s): Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Denis DUROCHER, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Martine PINVILLE, Alain RHODE, Mireille RIOU, Marcel VIGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.07.157**

Rapporteur : Monsieur PERONNET

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR L'AIDE A L'AMENAGEMENT D'AIRE DE DEPOT DE BRANCHAGES DANS LES COMMUNES

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : [90101 -9) SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques : En favorisant le traitement des déchets végétaux au plus proche de leur production, et si possible leur utilisation dans les communes de production, on limite les émissions de GES des usagers qui évitent de se déplacer en déchèterie, puis aux camions qui transportent les caissons ; le transport s'il y a lieu n'est réalisé qu'en grands volumes, avec du broyat plus dense que des végétaux bruts

Par délibération n°2018.06.232 du 28 juin 2018, le conseil communautaire de GrandAngoulême donnait un avis favorable à la création d'un fonds de concours pour l'aide à l'aménagement d'aires de dépôt de branchages dans les communes.

Ces aires permettent de :

- Limiter les déplacements en voiture pour les particuliers évacuant leurs déchets verts,
- Limiter les rotations de camions de déchèteries, car le dépôt en déchèterie est évité,
- Dé-saturer les déchèteries pour ce flux qui est en réalité une richesse pour les territoires.

Le site devra être réservé aux usagers de la commune et fermé soit par un portail, un portique ou barrière.

Une aide à hauteur de 50 % peut être attribuée, dans la limite de 2 000 € par aire communale, avec un paiement à la livraison de l'aire.

Pour obtenir cette aide, la commune doit en faire la demande et fournir les justificatifs (factures) des sommes dépensées pour l'aménagement du site. Elle fait l'objet d'une validation du service déchets ménagers.

La commune de Vouzan a réalisé une aire de dépôt de branchages dont le coût est de 4 068,44 €.

Ce site est ouvert depuis octobre 2021. Le projet a été validé par le service déchets ménagers.

Je vous propose

D'APPROUVER l'attribution d'un fonds de concours de 2 000 € à la commune de Vouzan pour l'aménagement de l'aire de dépôt de branchages

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document afférent à l'attribution de ce fonds de concours.

D'IMPUTER les dépenses au budget Déchets Ménagers , article 2041412.

Pour : 66 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--